COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 5 mai

Inculpé de bigamie à Lille Jules Soneville est condamné à deux ans de prison

Jules Soneville, 29 ans, ex-employé de chemin de fer à Lille, avait contracté mariage, le 12 juillet 1919, à Saint-Omer, avec une demoiselle Anaïs Rossignol qui lui avait donné un fils. Après la naissance de l'enfant, il abandonna le domicile conjugal pour vivre en concubinage avec une femme d'Arques.

Il fit ensuite la connaissance à Mouchin, où son service d'employé de chemin de fer l'appelait, de la fille d'un garde-barrière, Lucienne Delcroix, âgée alors de 18 ans. S'étant donné comme célibataire, il entretint des relations suivies avec cette jeune fille, qui devint mère et à qui il promit le mariage.

Dans le même temps, il courtisait une autre jeune fille de Lille, Agnès Gourdin, âgée de 26 ans, lui promettant également le mariage. On décida de la cérémonie après qu'il eut définitivement rompu avec Lucienne Delcroix.

Un enfant naquit également de cette union. Soneville ne cessait cependant pas, malgré toutes ces fréquentations, de voir sa femme légitime, s'excusant pour ne pas rester auprès d'elle, de ne pas trouver de logement à Mouchin.

M. l'avocat général Floriet demande la condamnation de l'accusé, dont il souligne la profonde immoralité.

Me Thellier, défenseur, estime que la peine étant trop disproportionnée aux faits reprochés à son client, l'acquittement s'impose.

Le jury rend un verdict affirmatif. Soneville est condamné à deux ans d'emprisonnement.

Un tisseur sexagénaire de Trélon

qui, pour mettre un terme aux exigences de son amie, l'avait tuée d'un coup de revolver

est acquitté

Veuf depuis onze ans, Jules Saint-Huile, 67 ans, tisseur à Trélon, avait fait vers le milieu de 1926 la connaissance de la veuve Pétrisot, âgée de 45 ans, qui avait pris l'habitude de le voir chez lui au moins une fois par semaine.

Saint-Huile était préoccupé: son amie ne lui dispensait ses faveurs qu'en échange de libéralités pécuniaires qu'elle exigeait de plus en plus fortes alors qu'à cause du chômage et aussi de son âge qui le rendait moins habile au travail, il rapportait de l'usine beaucoup moins d'argent qu'autrefois.

Obsédé par la pensée des difficultés qu'il aurait à résoudre, Saint-Huile n'envisagea que le crime pour en triompher. Il acheta un revolver et s'en fit expliquer le fonctionnement. Le 13 février 1927, vers 13 h. 30, la veuve Pétrisot arriva chez lui, ils prirent suivant leur habitude un repas frugal, après quoi elle s'endormit.

Il se prit à réfléchir au crime que son esprit mûrissait depuis quelques jours. S'étant levé, il prit dans la poche de son vêtement accroché au mur, son revolver, revint vers le lit, approcha l'arme du cou de la veuve Pétrisot et près de l'oreille, à bout portant, fit feu. La balle perfora la première vertèbre cervicale, déchira la carotide interne et provoqua une hémorragie foudroyante qui entraîna la mort instantanée.

Saint-Huile recounait les faits qui lui sont reprochés. Le médecin-légiste qui l'a examiné au point de vue mental a été amené à conclure que sa responsabilité pouvait être dans une certaine mesure, atténuée.

Les renseignements fournis sur son compte sont bons.

L'INTERROGATOIRE

Saint-Huile donne l'apparence d'un vieillard débile, il s'exprime difficilement, et on s'étonne qu'il a pu commettre le crime d'assassinat qui lui est reproché. Il déclare qu'il ne s'explique pas son geste et en relate froidement les circonstances. Il n'exprime de regrets que sur l'insistance du président Mirand.

LES TEMOINS

Le docteur Triqueneaux qui a autopsié le cadavre de la victime déclare que celle-ci a été frappée dans son sommeil et qu'elle n'a pu esquisser le moindre geste de défense. Saint-Huile a une responsabilité partiellement atténuée en raison d'une congestion cérébrale qu'il aurait supportée il y a quelques années.

Les autres témoins confirment l'exposé de l'accusation.

LE REQUISITOIRE ET LA PLAIDOIRIE

M. Floriet, avocat général, demande la condamnation de l'accusé; ce crime de cupidité doit être sévèrement apprécié par le jury et le ministère public sollicite une peine de réclusion.

Le défenseur de Saint-Huile, Me Legrand, du barreau de Douai, estime que son client a agi dans un moment d'inconscience; il le considère comme un débile mental, fait pour l'Hospice plutôt que pour la prison et demande son acquittement.

Le jury rend un verdict négatif et Saint-Huile est acquitté.

M. DOUMERGUE A LONDRES

M. Briand l'accompagnera. — L'évacuation de la Rhénanie

Paris, 5 mai. — Le « Petit Parisien » confirme que M. Briand accompagnera M. Doumergue à Londres, et ajoute:

« En la circonstance, la présence de M. Briand sera particulièrement heureuse, car elle permettra d'avoir, avec le chef du Foreign Office, quelques utiles entretiens; non pas que le plus léger nuage se soit élevé entre les deux hommes d'Etat, dont on connaît l'étroite amitié, mais tant d'événements importants se sont produits depuis qu'ils se sont rencontrés pour la première fois, au début de mars, à Genève, qu'un de ces échanges de vues vastes et cordiaux, dont ils sont coutumiers, ne peut être que profitable.

» Il est indiscutable que depuis les débats de Genève sur la question du désarmement, où la thèse française et la thèse anglaise ont paru constamment s'opposer l'une à l'autre, on a l'impression d'une certaine contradiction entre la politique des deux pays, qu'il s'agisse par exemple du conflit italo-yougoslave ou des affaires de Chine.

» Il est non moins certain qu'en ce qui concerne les événements de Chine, les divergences de vues entre Londres et Paris, sont plus apparentes que réelles. Ces divergences tiennent à la différence des intérêts en cause.

» Le voyage de Londres démontrera que l'entente cordiale est toujours solide. La preuve en est d'autant plus utile à faire, qu'elle aura, à partir du mois prochain, de nouvelles et sérieuses occasions de se manifester lorsque le Reich, arguant de l'accomplissement de ses obligations de désarmement, posera officiellement, cette fois, la question de l'évacuation anticipée de la Rhénanie.

UNE SINGULIÈRE AFFAIRE D'ESCROQUERIE

Le Parquet de Lille a été saisi d'une singulière affaire d'escroquerie qui a un certain retentissement sur le marché de Paris.

Un audacieux escroc, Emile Paradis, âgé de 39 ans, ex-agent commerciale à Lille, avait réussi à vendre un stock de briques purement imaginaire. L'origine de l'affaire remonte au mois de mars 1926, et à cette époque, Paradis résidait à Warneton.

L'ex-agent commercial prétendait avoir acheté au gouvernement belge, 34 millions de briques stockées au Bizet belge, près d'Armentières, à Comines-Belgique et à Neuf-Eglise.

Invoquant cet important marché passé avec la Belgique, Emile Paradis s'était mis en relations d'affaires avec plusieurs personnes et notamment avec M. Stroffer, de Mulhouse, qui, par la suite, céda son affaire à un banquier parisien, M. Peltier; c'est ainsi qu'il vendit à M. Stroffer une grosse partie de son prétendu stock de briques.

Pour justifier l'existence de ce stock, Paradis n'avait pas hésité à confectionner de faux connaissements. Ceux-ci mentionnaient que les briques avaient été chargées sur des péniches à destination de Mulhouse, destination qu'elles n'atteignirent jamais, pour la bonne raison que les noms des péniches étaient fantaisistes et que les briques n'avaient jamais existé. Paradis tira des traites sur son client et 20.000 fr. de ces traites furent escomptés. M. Stroffer s'impatientant de ne pas recevoir les briques, écrivit à l'agent commercial, qui invoqua de multiples prétextes pour expliquer le retard des péniches.

Finalement, M. Stroffer porta plainte en novembre 1926, contre l'escroc, qui avait disparu.

L'affaire se complique du fait que M. Stroffer et, par la suite, son successeur, M. Peltier, qui comptait recevoir les chargements de briques, avaient déjà vendu celles-ci de bonne foi en exhibant à leurs propres clients les fameux connaissements.

MM. Stroffer et Peltier tirèrent chacun des traites sur leurs nombreux acheteurs et toutes ces traites, qui représentaient des sommes importes, furent escomptées à leur tour.

Parallèlement à cette instruction dont s'occupait M. Richard, juge d'instruction à Lille, une enquête était ouverte en Belgique. Cette enquête vient de permettre d'ouvrir une nouvelle information sur une affaire similaire montée par Paradis, et que M. Hénaut, juge d'instruction à Lille, sera chargé d'instruire. Lundi, un mandat d'arrêt a été lancé contre Emile Paradis, qu'on croit s'être réfugié en Belgique, et qui n'a pas encore été découvert.

La mystérieuse noyade d'Haubourdin

La lettre émane-t-elle d'Eugénie Vanhove

L'instruction de cette affaire continue et les enquêteurs se rendent compte de plus en plus que les inculpés et certains témoins ont menti au cours des divers interrogatoires.

Hier, un fait nouveau a été enregistré. On se rappelle que le vieillard avait reçu une lettre signée d'Eugénie Vanhove et, à la suite des déclarations de parents du marinier, on avait cru cette personne purement imaginaire. Or, M. Glorian, juge d'instruction chargé de l'affaire, vient d'apprendre que la victime avait bien une nièce: Eugénie Vanhove. Des recherches vont être entreprises pour retrouver la dite nièce qui, depuis deux années, n'a donné de nouvelles à aucun membre de sa famille. On se demande si Eugénie Vanhove est bien l'auteur de la lettre qui porte sa signature ou si, au contraire, la lettre n'aurait été tout implement fabriquée par Emile Dubois et ses complices.

Dans la journée de jeudi, M. Glorian a poursuivi ses interrogatoires et il a entendu Fernand Demarcq et Anna Descamps.

L'enquête dirigée par le magistrat lui a permis de réunir un certain nombre de documents tendant à rendre plausible l'hypothèse du crime. Il se pourrait même qu'il y ait des surprises d'ici quelques jours et que des témoins dont les dépositions ont été suspectes se trouvent à leur tour inculpés.

Conseil municipal de Tourcoing

REUNION DU JEUDI 5 MAI 1927

Modifications au règlement du Fonds municipal de chômage. — Allocations aux réservistes
Une communication du maire en réponse aux « Amis de Tourcoing » à propos des allocations aux veuves et enfants des victimes de l'incendie de la ruede l'Epine

Le Conseil municipal de Tourcoing s'est réuni en séance ordinaire jeudi à 18 h., dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Brassart, premier adjoint, entouré de MM. Salembien, Parsy, Inghels et Vandermarlière, adjoints.

M. Pierre Castelain est nommé secrétaire de séance.

M. Gombert, secrétaire général de la Mairie, donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

M. Ernest Delobelle demande quelle suite a été donnée à l'enquêt au sujet de l'accident de tramway de la rue Carnot, en décembre 1927.

M. Brassart répond que note est prise de l'intervention de M. Delobelle, afin qu'il lui soit donné satisfaction.

Fonds municipal de chômage

Lecture est donnée du rapport du Maire. Nous en extrayons les explications suivantes :

« Par délibérations des 22 janvier et 26 février 1927, vous avez décidé d'élever le taux des secours alloués aux chômeurs par le Fonds municipal de chômage et de fixer la participations financière de la Ville aux caisses syndicales de chômage en conformité des maxima prévus par les décrets des 28 décembre, 14 novembre 1926 et 15 février 1927.

» Le 18 février dernier, M. le ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, adressait aux Préfets une circulaire faisant connaître que « dans le cas où une décision interviendrait qui n'aurait d'autre effet que de relever les taux dont il s'agit sans dépasser les limites fixées par le décret du 15 février, les nouveaux taux pourraient être considérés comme approuvés du jour où, par leur intermédiaire, ils lui auraient été communiqués et par suite appliqués à partir de ce même jour. »

» Or, par lettre du 2 mars 1927, M. le Préfet vient de nous informer que pour obteuir l'approbation de M. le ministre du Travail, le règlement de notre Fonds municipal de chômage doit être mis complètement en harmonie avec les prescriptions du décret du 28 décembre 1926, et nous indique les modifications et précisions qu'il y a lieu d'y apporter.

» Il est à remarquer que les modifications qui nous sont demandées ne changeront en rien notre manière d'agir. Elles consistent simplement à introduire dans notre règlement les détails d'application que nous avions jusqu'ici laissés à l'appréciation de la Commission du Fonds de chômage.

» Par ailleurs, tout en rendant hommage aux sacrifices que la Ville s'impose en accordant sa participation financière aux caisses syndicales de chômage, M. le Préfet ajoute qu'il n'y a pas lieu de préciser dans le règlement du Fonds les conditions dans lesquelles ces subventions sont accordées et qu'en outre, celles-ci ne pourront donner lieu à aucune subvention de l'Etat.

» Il nous avait paru logique de profiter d'une délibération concernant le Fonds municipal pour y mentionner les taux de subvention de la Ville aux caisses syndicales de chômage. Nous n'ignorons, j'ailleurs pas, que les subventions ainsi accordées ne peuvent en aucun cas donner lieu à une participation de l'Etat en faveur de la Ville.»

Le Conseil approuve les modifications proposées.

Allocations aux réservistes et territoriaux

Le rapport du Maire comprend le tableau suivant pour cette allocation:

Catégories des personnes à secourir: Le chef de famille: fonds de chômage, 6 fr.; secours alloués par l'Etat, néant; participation de la ville, 6 fr. — Conjoint du chômeur, 2 fr. 50, 1 fr. 60 et 0 fr. 90. — Enfants: 2 fr. 50, 0 fr. 70 et 1 fr. 80. — Ascendants: 1 fr. 50, néant, et 1 fr. 50.

Ces chiffres sont naturellement susceptibles de varier si l'Etat procède à une révision des allocations qu'il sert actuellement aux intéressés.

Dans ce cas, la part de la Ville serait diminuée d'autant.

Un crédit de 40.000 fr. est voté pour le paiement d ces allocations pndant l'appel des réservistes à une période de 25 jours.

Ecole de filles et maternelle de l'Epidème

Le Conseil ratifie l'acquisition par la Ville, pour une somme de 125.000 fr., d'un terrain situé front aux rues de l'Epidème, du Moulin-Tonton et de Toulouse, d'une superficie de 2.340 mètres carrés 52. Ce terrain servirait, le cas échéant, à l'agrandissement de l'école d filles et maternelle de l'Epidème, placée dans un quartier en pleine transformation.

Ce terrain appartenait à la Société d'Habitations à bon marché « La Maison du Mutilé de la Grande Guerre », que le Maire, dans son rapport, remercie d'avoir consenti cette opération, dans l'intérêt de la chose publique.

Création d'une place à l'Epinette

Le Conseil décide d'accepter l'offre de la Société « Notre Maison » pour la création d'une place publique entre les rues de Mulhouse, de Strasbourg et d'Armentières, et qui sera constituée d'un terre-plein, entourée de quatre chaussée bordée d'arbres, et dénommée « Place de l'Union », après approbation de la Commission spéciale.

Cette place procurera aux habitants des rues avoisinantes de l'air, de la gaîté et pourra être utilisée pour les fêtes de quartier.

Un crédit est inscrit pour la participation de la ville.

La souscription publique des « Amis de Tourcoing » au profit des familles des victimes de l'incendie de la rue de l'Epine. - Lecture est donnée d'une communication du maire, absent

Sur la demande de M. Brassart, M. Dron, sénateur-maire, étant absent, lecture est donnée de la communication suivante:

Fidèle à la promesse que nous avions faite en son nom sur la tombe des victimes de l'incendie du 15 mars 1926, le Conseil municipal a entendu assurer à leurs veuves un revenu les mettant à l'abri des difficultés de l'existence. C'est pourquoi il leur a accordé, par délibération du 5 juin 1926, en outre de la pension qui leur revenait de droit, de par leurs versements à la Caisse des retraites des pompiers et la répartition de la Caisse de secours de l'Etat, une allocation complémentaire variable suivant la situation particulière de chacune d'elles.

A notre grande surprise, par lettre du 10 mars, le S.I. des Amis de Tourcoing s'étonne que nous fassions état des sommes qu'il a recueillies. Il nous a demandé de revenir sur la décision prise, nous informant qu'il mettrait, le cas échéant, le public au courant de la divergence de vues existante quant à l'affectation de la souscription publique ouverte par lui.

Cette prétention est-elle soutenable et la menace d'appel à l'opinion publique est-elle de nature à nous émouvoir !

Il y aurait donc un groupement privilégié à Tourcoing qui, ayant sollicité la générosité publique, entendrait en disposer à sa fantaisie ! Aucun des autres souscripteurs de Tourcoing, ou de France et même de Belgique, qui nous ont envoyé leur obole ou le montant de leur collecte, n'a pensé un seul instant qu'il pût en être ainsi. Ils ont compris que si de devoir de la Ville était de payer ce qui revenait aux familles des victimes, en vertu de leurs versements à la Caisse des retraites, nous ne remplissons, pour le surplus, qu'un rôle de collecteur général anonyme ne comportant aucune arrière pensée de réclame.

Il convient de préciser encore davantage. Les sommes rassemblées par le S.I. des Amis de Tourcoing comprennent deux parties : l'une provient des souscriptions recueillies grâce à la publicité de la presse; l'autre d'un appel de la Société Industrielle à ses adhérents.

L'un des dirigeants de celle-ci avait même annoncé que cet appel produirait un total de 60.000 à 70.000 francs.

C'était chose naturelle, en raison de la reconnaissance que doivent ces membres aux pompiers de Tourcoing, pour leur belle organisation et leur légendaire dévouement. A quel titre un groupement privé prétendrait-il s'approprier ces sommes comme étant son bien propre dont il disposerait à sa guise

Ces réflexions suffiront à faire justice d'une pareille méconnaissance de la vraie situation, c'est-à-dire du droit qu'entendraient s'arroger certains de nos concitoyens de faire des générosités revêtant un caractère trop particulier avec le produit de ces souscriptions.

Telle est la réponse que la Commission des Finances nous a chargé de présenter à votre judicieuse perspicacité. L'Administration municipale vous prie de lui en donner acte.

Le Conseil approuve les termes de cette communication.

Questions diverses

Voirie. — Sont approuvés : Un crédit de 16.000 fr. pour l'achat au Département de 40.000 pavés usagés, qui seront retaillés, et provenant de la réfection d'une partie de la rue de Gand; un crédit de 155.000 fr. pour la fourniture de 70.000 fr. achetés directement par la Ville; des cessions de terrain à la voie publique au boulevard Industriel, chaussée Watt, et rue du Clocher; le projet de modification des voies du tramway R, angle des rues de l'Abattoir et du Brun-Pain et rue de l'Abattoir; l'ouverture et le classement d'une rue dans le quartier du Clinquet.

Service des Eaux. — Le Conseil adopte un marché de gré à gré, pour la maçonnerie des nouvelles chaudières de Bousbecque; divers marchés et réception d'entreprises.

Propriétés communales. — Autorisations sont données de passer marché pour la fourniture de charbons jusqu'au 31 mars 1928; de confier aux successeurs de l'adjudicataire, les travaux d'entretien du lot de l'adjudication du 19 janvier 1925.

Contentieux. — Autorisation de défendre est donnée à la Ville dans les instances engagées par M. et Mme Dutat, 24, rue de l'Hippodrome, et Planckaert, 125, rue Saint-Blaise, qui réclament réparation du préjudice subi lors de la grève du tapis 1926-27.

Service vicinal. — La soumission pour la fourniture de pavés et de sable pour d'entretien des chemins vicinaux ordinaires pour 1927, est approuvée.

Pesage public. — Un marché est passé pour le remplacement d'une bascule publique, rue de Tournai, derrière les Halles.

Baraquements. — Un marché est passé pour la fourniture de couverture des baraquements, rue du Levant.

Bains municipaux. — Un marché est autorisé pour la pose et la fourniture d'un calorifuge.

Vœu. — M. Nys, conseiller municipal, dépose un vœu demandant que le propriétaire du terrain de la rue de Nantes soit mis en demeure de clôturer ce terrain.

Rue de l'Epinette. — Autorisation est donnée à la Ville de se défendre contre une instance engagée par plusieurs habitants de la rue de l'Epinette, pour le paiement d'indemnités pour troubles de jouissance et préjudice résultant pour eux de la suppression d'une partie de la rue.

Les locations de baraquements. — M. Inghels demande que des mesures sérieuses soient prises par l'Administration municipale contre des locataires négligents ou qui ne respectent pas les conventions avec la Ville. M. Salembien déclare que ces mesures sont en étude à la Commission des Finances.

Tramways. — M. Henri Honoré demande que la Compagnie active les travaux à effectuer rue de l'Abattoir. Le Conseil décide d'intervenir près de la Compagnie à la suite de diverses autres observations sur le service des tramways.

La séance publique est levée à 19 h. 15.

M. HERRIOT ANNONCE AU CONSEIL GENERAL DE LYON LA DECOUVERTE DU CARBURANT SYNTHETIQUE

Lyon, 5 mai. — M. Herriot a fait hier, à une réunion du Conseil général, à propos d'un débat sur les possibilités d'exploitation des mines de la région, une déclaration importante se rapportant aux expériences en cours pour réaliser le pétrole synthétique.

« Je n'ai pas, dit M. Herriot, la mission, ni la prétention de vous apporter une révélation sensationnelle, mais au moins une bonne nouvelle: le carburant synthétique est trouvé et le Gouvernement en a été informé récemment. »

Comité Flamand de France

Le Comité flamand de France tiendra le jeudi 12 mai, à 17 h., dans la salle des Actes des Facultés Catholiques, à Lille, une séance solennelle. M. Max Bruchet parlera de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas, dont il prépare l'histoire, et de l'église de Brou, près de Bourg-en-Bresse que la princesse fit édifier, par l'architecte flamand, Van Boghem.

La conférence sera accompagnée de projections inédites.

NOTES D'ART

Une exposition consacrée au Japon à Roubaix

M. GEORGES DANTU

Voici une exposition d'un attrait inédit: il n'est pas souvent donné aux amateurs de pouvoir contempler une œuvre importante rapportée du Japon par un peintre français après un séjour de deux ans et demi au lointain pays du chrysanthème et du lotus, des élégantes glycines et des prunus fleuris sous la neige. C'est cependant ce qu'offre en ce moment M. Georges Dantu aux visiteurs de la Galerie Dujardin, en une quarantaine de peintures, autant de pastels et quelques aquarelles.

Du Japon, M. Dantu a peint en artiste délicat le visage le plus charmant, cet aspect d'éternelle fête de fleurs que lui donne une végétation de féerie. Mais il a su aussi, par ce chemin embaumé et diapré nous conduire jusqu'à l'âme encore mystérieuse pour nous des petits Nippons. La beauté des choses incite les Japonais à élever leur esprit et, là où ils la rencontrent. là où ils la suscitent eux-mêmes, ils font édifier volontiers l'un de ces légers et curieux portiques qui jalonnent le pays comme autant d'invitations à renouveler la muette prière. M. Dantu nous montre ces torii en plusieurs de ses meilleurs tableaux où la présence de ces témoins jette sur la séduction physique du spectacle exprimé la noblesse de l'idée: *Les Torii-neige* (10), *Le grand torii d'Hakone dans les cryptomerias* (21), etc... — *Hiver à Nara* (4). *Le chemin des âmes-Nara Kasuga* (16). *Au crépuscule, les lanternes s'allument* (30) évoquent la croyance des Japonais à la réincarnation sur le chemin supposé de laquelle sont dressées ces lanternes votives si mélancoliques dans la campagne, au soir naissant. Mais c'est l'incroyable éclosion de fleurs de rêve par lesquelles certaines contrées du Japon sont transformées en un véritable Eden qui forme le fond de la plupart des œuvres de M. Georges Dantu. Admirons, par exemple, dans *Pluie de fleurs au crépuscule* (6) les sakura odorants, ces délicieux cerisiers roses dont les derniers rayons du jour exaltent la chaude tonalité; dans *Automne*(3), les momidji, somptueux érables rouges. Partout des fudji odorants, délicates glycines violettes ou blanches que chantent *Les Geishya* (14) charmantes; qui envahissent *Les saules* (18), sous l'ombrage desquels voguent les cygnes; des *champs d'iris* (23) (79); des fleurs incomparables qui s'épanouissent radieuses et tendres sous la neige, comme dans ce beau pastel: *Les prunus* (67), emblèmes symboliques de la jeunesse des cœurs dans les corps affaiblis par l'âge; qui, dans d'autres pastels, font, des jardins, des symphonies en bleu: *Les lianes* (54) ou en or pâle: *Le jardin jaune* (56) ou qui, au clair de lune, forment le cadre idéal d'une poétique promenade: *Sous les glycines au lever de lune* (46), œuvre remarquable dans laquelle l'artiste, à toute la douceur et l'onctuosité du pastel, a su ajouter la force et la sécurité d'une technique personnelle d'une rare valeur.

Nous aurions voulu aussi faire mieux que citer seulement des œuvres lumineuses et gaies, d'éclatantes harmonies de couleurs comme *Les danseuses sacrées à Nara* (9), peinture; et parmi les pastels, *La rue des Théâtres* (51), *La fête des petits garçons à Yokohama* (50) et cette amusante allégorie *Le pêcheur de lune* (64). Résumons-nous en rendant hommage à la sincérité de l'artiste, à la délicatesse et à la justesse de sa vision, en un mot à la distinction d'un talent qui a pu nous donner, du Japon poétique et fleuri, une suite remarquable d'impressions qui, sans quitter jamais le sillage de la réalité, offrent le plus riche effet décoratif.

ANDRÉ TAVERNIER.

— Une exposition des œuvres de M. P. MUSSA a lieu en même temps que celle de M. Dantu. Nous en rendrons prochainement compte.

Le crime de la cour du Lion-d'Or

Escoubas et la femme Poulaléon vont être confrontés

On sait quelles révélations importantes la femme Poulaléon avait faites dans sa prison de Saint-Quentin, aux inspecteurs de la police mobile qui étaient venus l'interroger par ordre de M. Glorian, juge d'instruction. Jeanne Poulaléon n'hésita point à trahir son ancien ami, mais en ce qui concerne l'assassinat du cheminot Bocquet, elle s'employa à fournir un alibi qui ne coïncidait nullement avec celui fourni par Escoubas.

M. Glorian attache une importance particulière à cette contradiction et a fait subir hier, à Justin Escoubas, un interrogatoire au cours duquel il l'invita à donner de nouvelles précisions sur son emploi du temps la nuit du crime.

Escoubas s'est borné à répéter que le soir du crime, il avait joué aux cartes dans un bar de la rue Saint-Nicolas. On sait que cet alibi se trouve détruit par les déclarations formelles du tenancier du bar et de plusieurs clients. Escoubas se laissa ensuite aller à parler de son ex-amie. Il a nié avoir vécu à ses crochets. Le magistrat l'a laissé dans la totale ignorance des déclarations de la femme Poulaléon, qui sont en contradiction avec les siennes. Le juge d'instruction espère tirer beaucoup de renseignements d'une prochaine confrontation entre les deux complices.

En attendant de faire la lumière sur l'assassinat de la cour du Lion-d'Or, Escoubas comparaîtra prochainement devant le tribunal correctionnel de Lille, où il répondra de deux cambriolages commis rue Solférino et rue de Gand.

LE DIMANCHE de Roubaix-Tourcoing

SOMMAIRE DU NUMERO DU 8 MAI 1927

PAGE I. — *Nos contes : Sur le quai* (HUGUES LE ROUX). — *Les inondations en Amérique.* — *Le cuirassé « Nelson », le plus puissant de la flotte britannique.*
PAGE II. — *L'Aventure de Croquette Parfait*, roman (EDOUARD DE KEYSER).
PAGE III. — *Les Sports.*
PAGE IV. — *Nouvelle : Un homme charitable* (ALPH. CROZIÈRE). — *Les Pasquilles du « Broutteux »* (JULES WATTEEUW). — *Le Coin des Petits et Grands Enfants : La Reine des Neiges* (ALEXANDRE DUMAS).
PAGE V. - *Les beaux films : La Grande-Duchesse et le garçon d'étage.*
PAGE VI. — *Le Secret de la Sarrasine*, roman (DELLY).
PAGE VII. — *La Page de la Famille.* — *Nos problèmes de mots croisés.*
PAGE VIII. — *Les Sports.*

:: LE NUMERO : DIX PAGES :: VINGT CENTIMES

LE CENTENAIRE DE CARPEAUX A VALENCIENNES

Valenciennes s'apprête à fêter dignement le centenaire de Carpeaux, l'illustre statuaire valenciennois. A cette occasion une exposition rétrospective des œuvres de Carpeaux s'ouvrira le 12 juin, au Musée des Beaux-Arts.

Le ministre de l'Instruction publique a été invité à présider ces fêtes au cours desquelles sera en même temps évoquée la mémoire de deux autres artistes valenciennois, Crauck, autre grand statuaire et Edmond Guillaume, 1er Grand-Prix de Rome, d'architecture, nés, il y a 100 ans.

L'exposition rétrospective des œuvres de Carpeaux comprendra de magnifiques collections de bustes, de plâtres, de dessins et de portraits. On remarquera notamment « L'Amour blessé », « Le prince impérial », « La soumission d'Abd-el-Kader », «Le triomphe de Flore », etc.

D'autre part se tiendra au Musée de l'Hôtel de Ville, le Salon des Artistes valenciennois pour lequel les envois sont particulièrement importants.

L'AFFAIRE DES VOLS DE LILLE, ROUBAIX, TOURCOING

A la suite de l'information publiée hier, nous recevons de Mme Vve Georges Lefebvre, demeurant à Tourcoing, rue d'Auvers, 110, la lettre suivante:

« Vous avez cru devoir, alors que mon mari est sur son lit de mort, à la veille même de son enterrement, rappeler l'inculpation dont il a été l'objet,

» La décence qu'inspire habituellement le respect de la mort aurait dû vous inciter au silence sur le rôle qu'aurait joué M. Lefebvre dans cette affaire, alors seulement qu'il n'était qu'inculpé et qu'il espérait bien faire triompher son innocence à l'audience de samedi prochain. Je fais toutes réserves au point de vue juridique et je me contente pour le moment d'élever une protestation indignée.

GEORGES LEFÉBVRE

» J'ajoute que mon mari avait été mis en liberté provisoire, non seulement pour raison de santé, mais parce que l'enquête avait établi qu'il avait pu être de bonne foi, comme fin qu'il se proposait de faire éclater à l'audience du 7.

» Sa mort va l'empêcher de se défendre et vous représentez un homme qui n'est qu'un inculpé — c'est-à-dire qui doit être présumé innocent — comme un coupable.

» C'est contre cette attitude que je proteste.

» Je vous prierai, comme la loi m'y autorise, d'insérer cette lettre dans votre journal du six courant, en mêmes caractères et à la place où, dans le « Journal de Roubaix » du cinq mai, vous avez fait paraître l'article concernant mon mari.

»Je vous salue.

» Signé: Mme Georges Lefebvre.

» P.-S. — Je vous prie également de bien vouloir représenter le physique naturel de mon mari, sous les traits de la photo ci-jointe, à la place de la photographie qui représentait bien mal mon mari précédemment. »

DERNIÈRE HEURE

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

ON PREVOIT DES DEBATS PASSIONNES

Paris, 5 mai. — Les travaux parlementaires suspendus depuis le 9 avril, à l'occasion des fêtes de Pâques et de la réunion des Conseils généraux, vont reprendre le 10 mai, à la Chambre, et le 17 mai, au Sénat.

Le programme de cette seconde partie de la session ordinaire de 1927 va se trouver, au Palais-Bourbon, particulièrement chargé.

L'ordre du jour de la séance de rentrée, mardi prochain, ne comporte, il est vrai, que des projets secondaires: syndicats de communes, modification à la législation sur les accidents du travail, etc.; mais la conférence hebdomadaire des présidents de groupes qui siégera le jeudi suivant, aura à décider l'ordre de discussion de deux réformes d'une réelle importance: la réforme militaire et la réforme douanière.

Il sera encore trop tôt pour envisager la date d'ouverture d'une délibération publique sur la réforme électorale, mais celle-ci viendra sans doute aussi devant la Chambre, d'ici les grandes vacances. De même que quelques autres questions de grand intérêt, telles que la ratification des décrets d'économie, le projet à gestion du monopole des allumettes et, éventuellement, le statut des fonctionnaires.

Il est probable que si des divers projets sont abordés, ils soulèveront des débats assez vifs, peut-être même passionnés, en raison des oppositions auxquelles ils sont susceptibles de se heurter.

LA FETE DE JEANNE D'ARC A ROUEN

Rouen, 5 mai. — Comme les années précédentes et en vertu d'un vœu du Conseil municipal, la ville de Rouen a décidé de célébrer la fête de Jeanne d'Arc le dimanche 29 mai, jour férié le plus rapproché de l'anniversaire du supplice de l'héroïne nationale du Vieux-Marché.

Les menées communistes aux Indes néerlandaises

Une échauffourée : Dix Chinois tués

Batavia, 5 mai. — On mande de Bandjermassin (Bornéo) que des documents importants ont été saisis au cours d'une perquisition faite dans des maisons du quartier chinois de Samarinda, port situé sur la côte est de Bornéo.

La police a opéré plusieurs arrestations, mais elle a rencontré de la résistance de la part de la population. Les agents de police et les soldats ont été attaqués. Ces derniers ont été obligés de tirer. Dix Chinois ont été tués; plusieurs ont été blessés.

A GENEVE

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

Genève, 5 mai. — La séance de ce soir a été marquée par l'intervention de **M. Léon Jouhaux**, membre de la délégation française, s'exprimant au nom de l'organisation intérieure ouvrière.

M. Max Muspratt, président de la Fédération des industriels britanniques, a exposé dans le détail la situation économique de la Grande-Bretagne, en même temps que le détail du problème du chômage dans son pays.

M. Léopold Dubois, président de la Société des Banques suisses, parlant au nom de la délégation suisse, a fait un exposé intéressant dans lequel il a'est exprimé avec liberté sur la situation des changes.

M. Léopold Dubois, sans désigner nommément la France, a porté un jugement sur les négociations auxquelles donne lieu présentement le nouveau projet de tarif douanier français.

Le délégué suisse a attiré l'attention de la conférence sur la répercussion très grave que cette manière d'envisager des relations économiques internationales peut produire notamment dans les petits Etats.

M. Léon Jouhaux, secrétaire général de la C.G.T. a ensuite pris la parole au nom de nos camarades ouvriers. Il a salué dans la présente conférence la reconnaissance des idées que le monde ouvrier a toujours défendue, et particulièrement celle que la collaboration économique des peuples est une nécessité.

Après avoir condamné le protectionnisme et la politique de compression des salaires, M. Jouhaux a déclaré qu'il faut substituer par un effort concerté des différents Etats aux expédients improvisés sous l'empire d'un instinct aveugle de défense, des mesures rationnelles sagement étudiées et favorables à tous.

M. Jouhaux a déposé, en son nom et en celui de ses camarades ouvriers, une résolution qui fixe les limites et la composition de l'organisation économique internationale au sein de la S. D. N.

Après des interventions de MM. Colline, ancien ministre des Finances des Pays-Bas et de M. Tibaut, vice-président de la Chambre des représentants de Belgique, la séance a été levée.

Une entrevue Loucheur-Obolinski

Genève, 5 mai. — MM. Louis Loucheur et Obolinski, président de la délégation russe, ont pris rendez-vous pour se rencontrer avant la séance de cet après-midi.

L'AVIATEUR DE SAINT-ROMAN VOLE AU-DESSUS DE L'OCEAN

Dakar, 5 mai. — L'aviateur de Saint-Roman, venant de Saint-Louis, a survolé Dakar à 7 heures 10. Il s'est engagé au-dessus de l'Océan, dans la direction du Sud-Ouest.

COURTES DÉPÊCHES

— **Un cas de fécondité bovine** très rare est signalé à Vieux-sur-Bernageon (Ain), où une vache a mis bas trois veaux parfaitement constitués.

— **A Paris**, une délégation de restaurateurs et de limonadiers tchécoslovaques a été reçue à l'Hôtel de Ville. A l'occasion de cette réception, M. Godin, président du Conseil municipal de Paris, a prononcé une allocution de bienvenue.

— **Vanzetti, condamné à mort pour meurtre avec Sacco**, a adressé un appel au gouverneur Fuller, lui demandant qu'une enquête publique soit faite afin d'établir leur innocence.

— **A Madrid**, au marché aux bestiaux, une rixe sanglante a éclaté entre une quarantaine de romanichels qui fréquentent habituellement ce marché. Il y a eu deux tués et de nombreux blessés, dont trois sont dans un état très grave.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

du jeudi 5 mai 1927

COTONS

LIVERPOOL, 5 mai.

Ventes, 10.000 ; importations, 364 ; Américain, baisse 2; Brésilien, baisse 2; Egyptien, inchangé.

NEW-ORLEANS, 5 mai.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 15.43; — Cotons à terme : Sur janvier, 16.12; mars, 16.24; mai, 15.52; juillet, 15.71-72; octobre, 15.93-94; décembre, 16.09.

NEW-YORK, 5 mai.

CLOTURE. — **Cotons Middling Upland.** — Disponible, 15.80; — A terme : Sur janvier, 16.21-22; février, 16.29; mars, 16.37; avril, inscrit; juin, 15.61; juillet, 15.70-72; août, 15.80; septembre, 15.90; octobre, 16.00-01; novembre, 16.06; décembre, 16.16-18.

Recettes. — A